

In Extenso

4, rue de Copenhague
67300 Schiltigheim
Tél : +33 (0)3 88 18 02 00
www.inextenso.fr

Maison de santé BETHEL

Association de droit local des Amis de la Maison de Retraite et de
Soins d'Oberhausbergen - AMRESO
18 rue de la Victoire
67205 OBERHAUSBERGEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Certifié conforme le 8 juin 2026.
Catherine Siffermann - Trésorière



Maison de santé BETHEL

Association de droit local des Amis de la Maison de Retraite et de Soins d'Oberhausbergen - AMRESO
18 rue de la Victoire
67205 OBERHAUSBERGEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison de santé BETHEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

In Extenso

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

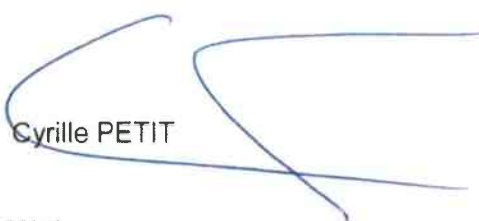
In Extenso

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim, le 8 juin 2026

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO STRASBOURG-NORD



Cyrille PETIT

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement	81 437,20	77 118,44	4 318,76	4 318,76
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	199 652,68	185 709,31	13 943,37	24 707,62
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes	763 940,89		763 940,89	530 995,89
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	1 531 998,63	161 475,30	1 370 523,33	1 372 499,03
	Constructions	35 303 723,97	14 888 012,27	20 415 711,70	20 833 863,61
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 984 745,57	3 193 208,84	791 536,73	1 029 467,28
	Autres immobilisations corporelles	2 609 750,44	2 085 071,23	524 679,21	607 178,51
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 262 282,82		1 262 282,82	1 577 716,82
TOTAL (II)		45 737 532,20	20 590 595,39	25 146 936,81	25 980 747,52
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	339,73		339,73	
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 328 001,13	106 366,34	2 221 634,79	1 805 721,48
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	97 403,90		97 403,90	36 682,65
	Charges constatées d'avance	449 838,75		449 838,75	428 081,72
	Valeurs mobilières de placement	2 452 200,00		2 452 200,00	3 130 200,00
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	1 724 641,17		1 724 641,17	2 016 675,93
TOTAL (III)		7 052 424,68	106 366,34	6 946 058,34	7 417 361,78
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)	184 608,24		184 608,24	200 610,24
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		52 974 565,12	20 696 961,73	32 277 603,39	33 598 719,54

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an



Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	276 675,67	276 675,67
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	9 514 576,64	10 217 872,36
	dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	5 473 763,58	6 520 349,15
	Autres		
	Report à nouveau	2 702 346,99	2 702 346,99
	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	(7 202 346,20)	(6 285 644,57)
Fonds reportés et dédiés	Excédent ou déficit de l'exercice	(153 215,73)	(1 619 997,35)
	dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	(262 603,95)	(1 963 287,38)
	Total des fonds propres (situation nette)	5 138 037,37	5 291 253,10
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	10 787 507,31	11 158 432,68
	Provisions réglementées	169 921,47	170 910,88
	Total des autres fonds propres	10 957 428,78	11 329 343,56
	Total des fonds propres	16 095 466,15	16 620 596,66
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	462 239,08	462 239,08
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	168 475,20	153 934,11
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics		
	Total des fonds reportés et dédiés	630 714,28	616 173,19
Provisions	Provisions pour risques	432 924,21	315 992,65
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	432 924,21	315 992,65
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	11 043 772,11	11 818 231,85
	Emprunts et dettes financières divers (2)	500 571,51	475 835,31
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	768 993,25	599 242,82
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	2 778 329,32	3 051 849,53
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 150,00	88 480,48
	Autres dettes	18 682,56	12 317,05
	Produits constatés d'avance	5 000,00	
	Total des dettes (1)	15 118 498,75	16 045 957,04
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	32 277 603,39	32 598 719,54
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		5 294 555,50	6 946 076,23
(2) Dont emprunts participatifs			



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
	Ventes de prestations de service	278 414,36	6 594,21
	dont parrainages		
	dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	26 441 741,69	24 083 663,40
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	16 039,64	12 036,23
	Contributions financières		
	dont c.f. des autorités de tarification relatives aux act. soc. et médico-sociales	25 836 350,04	24 047 807,55
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	833,88	6 063,60
	Utilisations des fonds dédiés	100 815,91	58 241,72
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 450,00	
	Autres produits	202 181,76	452 320,56
Total des produits d'exploitation		27 046 477,24	24 618 919,72
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 288 855,23	1 144 558,55
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	4 842 006,78	4 075 603,71
	Aides financières	9 755,00	65 548,87
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 583 319,14	1 647 989,52
	Salaires	12 198 281,36	12 597 997,82
	Cotisations sociales	5 301 303,09	5 526 288,18
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 424 674,68	1 401 791,91
	Dotation aux provisions	116 931,56	
	Reports en fonds dédiés	115 357,00	470 239,08
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	42 891,65	
	Autres charges	95 091,27	51 490,83
	Total des charges d'exploitation	27 018 406,06	28 158 508,47
RESULTAT D'EXPLOITATION		28 068 071,18	588,75



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		28 010,48	(2 362 588,75)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	111 563,19	133 326,30
	Autres intérêts et produits assimilés	1 740,10	8 215,00
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		113 303,29	141 541,30
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	285 705,36	274 863,17
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		285 705,36	274 863,17
RESULTAT FINANCIER		(172 402,07)	(133 321,87)
RESULTAT COURANT avant impôts		(144 391,59)	(2 495 910,62)
	Produits exceptionnels	989,41	898 886,60
	Charges exceptionnelles		22 973,33
RESULTAT EXCEPTIONNEL		989,41	875 913,27
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		9 813,55	
TOTAL DES PRODUITS		27 160 769,94	25 659 347,62
TOTAL DES CHARGES		27 313 985,67	27 279 344,97
EXCEDENT ou DEFICIT		(153 215,73)	(1 619 997,35)
Part du résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		(262 603,95)	(1 963 287,38)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		100 148,40	160 164,09
TOTAL		100 148,40	160 164,09
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		100 148,40	160 164,09
TOTAL		100 148,40	160 164,09



Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **32 277 603** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **27 160 770** euros
 - un total charges de **27 313 986** euros
 - dégage un résultat de **-153 216** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association AMRESO BETHEL** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2025** dont le total est de **32 277 603 Euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de **-153 216 Euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier le règlement ANC n° 2018-06 et ANC n°2019-04 relatifs aux comptes annuels des Personnes morales de droit privé à but non lucratif et aux activités sociales et médico-sociales, ainsi que, en l'absence de dispositions spécifiques au règlement précité, le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable Général et ses règlements modificatifs ultérieurs.

Le règlement ANC n° 2023-03 et ANC n°2022-06 relatifs à la modernisation des états financiers ont été appliqués.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de réglementation indiqués ci-avant,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

Les comptes annuels de l'association de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis en application du règlement ANC n° 2018-06 modifié, notamment par la réforme du plan comptable général introduite par le règlement ANC n° 2023-03 en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce changement de réglementation a conduit à un changement de méthodes comptables au niveau des comptes sociaux, notamment en matière de suppression de la technique des transferts de charges, de restriction du périmètre du résultat exceptionnel et adaptation de la présentation des subventions et des cessions d'immobilisations.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Ces changements de méthodes ont été appliqués de manière prospective. Ils n'ont pas d'incidence sur les fonds associatifs au 31 décembre 2024.

Les effets de ce changement sur la comparabilité des comptes, notamment du résultat exceptionnel et des transferts de charges annuels de l'exercice 2024 retraités selon les nouvelles règles sont les suivants :

- Les reprises de quote-part de subvention d'investissement sont comptabilisées en exploitation, au poste "concours publics et subventions" en 2025 pour 431 K€ contre 422 K€ en exceptionnel en 2024.
- Les cessions d'immobilisations sont comptabilisées en exploitation en 2025 pour 6 K€ alors qu'elles étaient en exceptionnels auparavant (nulles en 2024)
- La valeur comptable des éléments cédés est comptabilisée en exploitation en 2025 pour 43 K€ alors qu'elle était en exceptionnel en 2024 pour 1 K€.
- Les provisions et reprises pour litiges sont en exploitation pour 117 K€ en 2025 contre 0.2 K€ en exceptionnel en 2024.
- Les avantages en nature ne sont plus comptabilisés en transferts de charge mais en diminution des charges de personnel (2 K€ en 2025 contre 4K€ en 2024)
- Les recettes des chambres particulières ne sont plus comptabilisées en autres produits (2024 : 254 K€) mais en ventes de prestations de service en 2025 (273 K€).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

- Constructions	50-60 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10-20-30 ans
- Matériel et outillage industriels	5-10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5, 7 ou 10 ans
- Mobilier de bureau	10 ans
- Matériel de transport d'exploitation	7 ans
- Logiciels	5 ans
- Autres	3-10 ans

Immobilisations financières - Participations, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à la clôture au coût d'acquisition conformément à la réglementation.

Une provision pour perte est constituée si la valeur de clôture est inférieure au coût d'acquisition.

Les provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent :

- Provision pour renouvellement des immobilisations pour 170 K€ conformément à la demande de la CEA relative à l'activité USLD.

Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risque figurant au bilan pour 433 K € correspondent à des litiges divers (risque impayés pour 410 K € et provision pour litiges pour 23 K€).

L'estimation de ces provisions a été établie de manière suffisante et raisonnable selon les informations disponibles.

Charges à répartir- Frais d'émission d'emprunts à étaler

L'association a renégocié 5 contrats d'emprunts au cours de l'exercice 2018 avec ses partenaires financiers. Après une mise en concurrence de plusieurs acteurs, l'association a finalement obtenu des meilleurs taux d'intérêts auprès des partenaires historiques de la structure.

Des IRA (indemnités de remboursements anticipé) ont été facturés par les organismes financiers. Ces derniers s'élèvent à une somme globale de 344 K€.

L'association considère que les conditions obtenues par les partenaires financiers retenus sont meilleures que celles du marché et à ce titre, a décidé d'étaler la charge correspondante sur les durées résiduelles des nouveaux emprunts.

Au 31/12/25, le montant des charges d'IRA restant à répartir s'élève à 185 K€, la charge financière supportée sur l'exercice 2025 s'est élevée à 16 K€.

Résultat 2025 et affectation du résultat 2024

- Résultat 2025

Le résultat global de l'association se compose de résultats d'activités en gestion conventionnée et en gestion libre, et s'élève à -153 215,73 €.

Le résultat de la gestion contrôlé par les financeurs s'élève à -262 604 €; il est identique au résultat des comptes administratifs.

Le résultat de la gestion libre s'élève à 109 388 € (budget propre).

Le résultat à affecter au titre de 2025 s'élève ainsi à -153 215,73 €..



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Affectation des résultats antérieurs - Modifications suite au contrôle des tiers financeurs:
Néant.

Dettes garanties par des suretés réelles:

Les emprunts souscrits auprès du Crédit Foncier de France et de la Caisse d'Epargne ont été obtenus en contrepartie de la délivrance d'une garantie départementale à 100% accordée par le Département du Bas Rhin.

Cette garantie reçue a par ailleurs donné lieu à la signature d'une hypothèque des biens ainsi financés par l'association en faveur du Département.

Bénévolats:

L'association bénéficie de nombreux investissements de bénévoles au sein de l'association et notamment dans des domaines suivants: travaux de peinture, service qualité, cours de chants, accompagnement des résidents aux cérémonies religieuses, aux fêtes. Le nombre d'heures total d'investissement des bénévoles a été estimé à 8 430 heures pour l'année 2025. Ces heures ont été valorisées au taux horaire chargé du SMIC.

Subvention d'investissement

A compter de la première application du règlement 2018-06, les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit à la date d'octroi de la subvention. Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés. Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan.

L'association a perçu des nouvelles subventions d'investissements en 2025 :

- Subv Ehpad CNR dotation 2025 versée par l'ARS : 6 200 €
- Subv FMIS Segur santé IQ en soutien enjeux énergie versée par l'ARS : 20 000 €
- Subv FMIS Segur santé IQ rénovation légère versée par l'ARS : 20 000 €
- Subv aide investissement en CNR en dotation MAS versée par l'ARS: 2 000 €
- Subv Lutte contre la sinistralité MAS versée par l'ARS : 11 813 €

Autres engagements donnés ou reçus:

- Engagements en matière de retraite:

Les engagements de retraite de l'Association s'élèvent à 147 317 € au 31/12/2025.

Les droits sont calculés à la date de clôture de l'exercice.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les paramètres de calculs retenus sont les suivants:

- âge de départ: 67 ans
- taux de rotation du personnel: fort
- table de mortalité : Table INSEE 2016-2018
- taux de charges sociales: 52,89%
- taux d'évolution des salaires : 2%

Honoraires commissaires aux comptes:

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes porté en charges de l'exercice 2025, dans le cadre de leur mission légale s'élève à la somme de 26 808 € TTC.

Rémunérations des dirigeants:

Le montant des rémunérations des dirigeants n'est pas communiqué car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant.



Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	81 437,20					81 437,20
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	730 648,57		232 945,00			963 593,57
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	812 085,77		232 945,00			1 045 030,77
CORPORELLES	Terrains	1 531 998,63					1 531 998,63
	Constructions sur sol propre	31 068 715,22					31 068 715,22
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	3 694 874,57		563 089,54		22 955,36	4 235 008,75
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 078 426,70		105 253,80		198 934,93	3 984 745,57
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	19 352,74					19 352,74
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 631 432,92		49 655,11		90 690,33	2 590 397,70
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		43 024 800,78		717 998,45		312 580,62	43 430 218,61
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 577 716,82		4 150,00		319 584,00	1 262 282,82
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 577 716,82		4 150,00		319 584,00	1 262 282,82
TOTAL		45 414 603,37		955 093,45		632 164,62	45 737 532,20



Amortissements

Etat exprimé en euros

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement			77 118,44			77 118,44
Donations temporaires d'usufruit						
Autres			174 945,06	10 764,25		185 709,31
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			252 063,50	10 764,25		262 827,75
CORPORELLES						
Terrains			159 499,60	1 975,70		161 475,30
Constructions sur sol propre			11 816 204,27	693 425,03		12 509 629,30
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement			2 113 521,91	287 293,38	22 432,32	2 378 382,97
Instal technique, matériel outillage industriels			3 048 959,42	300 980,61	156 731,19	3 193 208,84
Autres Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport			19 352,74			19 352,74
Matériel de bureau, mobilier			2 024 254,41	132 079,54	90 615,46	2 065 718,49
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			19 181 792,35	1 415 754,26	269 778,97	20 327 767,64
TOTAL			19 433 855,85	1 426 518,51	269 778,97	20 590 595,39



Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	170 910,88		989,41	169 921,47
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	170 910,88		989,41	169 921,47
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	10 992,65	12 236,99		23 229,64
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	305 000,00	104 694,57		409 694,57
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	315 992,65	116 931,56		432 924,21
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	107 200,22		833,88	106 366,34
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	107 200,22		833,88	106 366,34
TOTAL GENERAL		594 103,75	116 931,56	1 823,29	709 212,02
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			116 931,56	833,88 989,41	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 262 282,82		1 262 282,82
	Clients, usagers douteux ou litigieux	135 105,35	135 105,35	
	Autres créances clients, usagers	2 192 895,78	2 192 895,78	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	25 811,23	25 811,23	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	45 823,34	45 823,34	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	25 769,33	25 769,33	
	Charges constatées d'avance	449 838,75	449 838,75	
TOTAL DES CREANCES		4 137 526,60	2 875 243,78	1 262 282,82
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	11 043 772,11	1 219 828,86	3 642 336,38	6 181 606,87
	Emprunts et dettes financières divers	500 571,51	500 571,51		
	Fournisseurs et comptes rattachés	768 993,25	768 993,25		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	1 107 939,11	1 107 939,11		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 543 034,64	1 543 034,64		
	Impôts sur les bénéfices	9 813,38	9 813,38		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	117 542,19	117 542,19		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 150,00	3 150,00		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	18 682,56	18 682,56		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	5 000,00	5 000,00		
TOTAL DES DETTES		15 118 498,75	5 294 555,50	3 642 336,38	6 181 606,87
Emprunts souscrits en cours d'exercice		467 689,00			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 209 974,25			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	276 675,67				276 675,67
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	10 217 872,36	(703 295,72)			9 514 576,64
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>6 520 349,15</i>	<i>(1 046 585,57)</i>			<i>5 473 763,58</i>
Autres réserves					
Report à nouveau	2 702 346,99				2 702 346,99
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	(6 285 644,57)	(916 701,63)			(7 202 346,20)
Excédent ou déficit de l'exercice	(1 619 997,35)	1 619 997,35		153 215,73	(153 215,73)
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>(1 963 287,38)</i>	<i>1 963 287,38</i>		<i>(262 603,95)</i>	<i>(262 603,95)</i>
Situation nette	5 291 253,10			153 215,73	5 138 037,37
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	11 158 432,68		60 013,00	430 938,37	10 787 507,31
Provisions réglementées	170 910,88		(989,41)		169 921,47
TOTAL	16 620 596,66		59 023,59	584 154,10	16 095 466,15



Etat exprimé en euros		Fonds reportés clôture 31/12/2024	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2025
Fonds reportés liés aux legs ou donations					
ASSURANCE VIE M. DUCHEMIN 2024		461 229,67			461 229,67
INTERETS ASS VIE DUCHEMIN		1 009,41			1 009,41
TOTAL		462 239,08			462 239,08



Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Cf.état Subventions d'exploitation	153 935,11	115 356,00	100 815,91			168 475,20	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	153 935,11	115 356,00	100 815,91			168 475,20	



Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjts ss dep
ARS FORMATION 2021	12 038,83					12 038,83	
CLACT 2021	6 000,00		6 000,00				
CLACT 2022	84 966,61		79 794,61			5 172,00	
CACT 2023	41 109,00		5 200,63			35 908,37	
CREDITS 2023 FIR	3 333,00		3 333,00				
ACT PHYSIQUE ADAPTEE SOPHRO YOGA EHPAD	1 821,00		1 821,00				
CLACT 2024 FIR	4 666,67		4 666,67				
CAE HISLER		13 332,00				13 332,00	
OPTIMISATION TRAT. BENZO. EHPAD		102 025,00				102 025,00	
Totalisation	153 935,11	115 357,00	100 815,91			168 476,20	



Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	15 485 854,61	60 013,00		15 545 867,61
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	15 485 854,61	60 013,00		15 545 867,61
Quotes-parts virées au compte de résultat	4 327 421,93	430 938,37		4 758 360,30



Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Etat exprimé en euros						
Concours publics et subventions						
Concours publics		16 798 174,21	9 038 175,83			25 836 350,04
Subventions d'exploitation		142 513,00	6 714,00		25 226,28	174 453,28
Subventions d'investissement		90 752,32				90 752,32
TOTAL		17 031 439,53	9 044 889,83		25 226,28	26 101 555,64



Legs, donations et assurances-vie

Etat exprimé en euros		31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS			
Montant perçu au titre d'assurances-vie		462 239,08	462 239,08
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9			
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations			
Total des produits		462 239,08	462 239,08
CHARGES			
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		462 239,08	462 239,08
Total des charges		462 239,08	462 239,08
SOLDE			



Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat Investissements des administrateurs, Animation, Aumôneries, Conseils techniques	100 148,40	160 164,09
	100 148,40	160 164,09
Total	100 148,40	160 164,09
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole Investissement des administrateurs, Animation, Aumôneries, Conseils techniques	100 148,40	160 164,09
	100 148,40	160 164,09
Total	100 148,40	160 164,09



Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Etat exprimé en euros

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
Emprunts étab cr	Hypothèque au Conseil Général en contrepartie garantie départementale donnée	Conseil Départemental		7 783 455,19
		TOTAL		7 783 455,19



Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers		4,00	
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		209,00	
	Cadres et ingénieurs		18,00	
	Autres catégories		70,00	
	TOTAL		301,00	



Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		155 214
Autres créances		155 214
<i>SUBVENTION A RECEVOIR</i>	<i>45 823</i>	
<i>INTERETS COURUS A RECEVOIR</i>	<i>109 391</i>	



Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		1 799 359
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS COURUS S/ EMPR</i>	50 176	50 176
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS FACT NON PARVENUE</i>	70 869	70 869
Dettes fiscales et sociales <i>PROV POUR CONGES PAYES</i> <i>PROV POUR HEURES SUPPL CS INCLUES</i> <i>PROVISION PRIME VEILLEUR DE NUIT CS INCLUES</i> <i>PROV POUR CHARGES CP</i> <i>AUTRES PROV POUR CHARGES</i> <i>ETAT AUTRES CHARGES A PAYER</i>	939 031 142 959 13 377 506 138 74 499 2 310	1 678 314



Charges à répartir

Etat exprimé en euros	Durée amortissement ou étalement	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2025
Charges à répartir sur plusieurs exercices		200 610		16 002	184 608
Charges différées					
Frais d'acquisition des immobilisations					
Frais d'émission des emprunts		200 610		16 002	184 608
Charges à étaler					



Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			449 838,75
STOCKS MEDICAMENTS/DM/NUTRITION...		345 812,42	
AUTRES CCA EXPLOITATION		104 026,33	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			449 838,75

Les charges constatées d'avance correspondent au stock de l'établissement, de médicaments, matériels médicaux, d'hygiène d'entretien et divers.



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION FONDATION ALLIANCE SUBVENTION MASSA		5 000,00	5 000,00
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			5 000,00



Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.



Tableau de passage du résultat comptable au résultat du compte administratif

	Total	Budget Propre	Ehpad	Usld	MAS	SSR EVC	
Résultat comptable (a)	(153 215,73)	109 388,22	(308 830,05)	(263 415,70)	111 849,65	197 792,15	
Reprise résultats sous contrôle tiers financeurs (b)	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -
Résultat économique (c = a + b)	(153 215,73)	109 388,22	(308 830,05)	(263 415,70)	111 849,65	197 792,15	
Dépenses non opposables aux tiers financeurs (d)	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -
Produits non opposables aux tiers financeurs (e)	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -
Résultat du compte administratif (f = c + d + e)	(153 215,73)	109 388,22	(308 830,05)	(263 415,70)	111 849,65	197 792,15	



Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT COMPTABLE	(153 215,73)	(1 619 997,35)
Reprise du résultat antérieur		
EXCEDENT ou DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	(153 215,73)	(1 619 997,35)
Dont résultat effectif sous gestion propre	109 388,22	343 289,85
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	(262 603,95)	(1 963 287,38)
		(1 619 997,35)



